



AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°7 DU PLU DE VAULNAVEYS-LE-HAUT

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-151 en date du 03 août 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Vaulnaveys-Le-Haut portant sur la modification n°7 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vaulnaveys-Le-Haut. Le projet de modification n°7 du PLU porte sur les points suivants :

- Mise en place d'outils relatifs à la mixité sociale : introduction d'un objectif de réalisation de 35% de logements locatifs sociaux (dont au moins 30% de PLAI) pour toute opération de plus de 3 logements dans toutes zones du PLU y compris dans l'OAP du secteur «Les Perrers-le Barginet» afin de contribuer au rattrapage du déficit en logements sociaux sur la commune ;
- Limitation de l'imperméabilisation des sols : introduction d'un coefficient d'espaces verts de pleine terre et d'un coefficient d'emprise au sol, différenciés selon les zones du PLU, pour maîtriser les risques de ruissellement, limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans la parcelle ;
- Modification de l'OAP « Les Perrers-le Barginet » afin d'augmenter le nombre de logements locatifs sociaux exigés sur le secteur et améliorer l'insertion paysagère du projet ;
- Modification du règlement écrit : intégration de dispositions relatives à la mixité sociale, mise à jour du PLU vis-à-vis de la loi ALUR par la suppression des coefficients d'occupation des sols (COS), introduction du coefficient d'emprise au sol (CES) et du coefficient de pleine terre, utilisation de l'article R.151-21 du Code de l'urbanisme pour appliquer les règles édictées par le PLU sur chaque lot et non plus sur l'ensemble du projet pour la zone UB ;
- Modification du règlement graphique : transformation de la zone UAj d'Uriage (à vocation économique) en zone UA, extension de la zone UA au sud du bourg, extension de la zone AUb « Les Perrers-le Barginet » à une parcelle complémentaire.

Le projet de modification n'est pas soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Vaulnaveys-Le-Haut (38410), 584 avenue d'Uriage, du lundi 04 septembre 2017 à 08h30 au mercredi 04 octobre 2017 inclus à 17h30 pour une durée de 31 jours.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Vaulnaveys-Le-Haut (38410), 584 avenue d'Uriage, pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : **du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant toute la durée de l'enquête en version papier et sur un poste informatique au siège de Grenoble-Alpes Métropole – Immeuble « Le Forum » 3 rue Malakoff à Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 08h00 à 17h30 ; le vendredi de 08h00 à 17h00. Le dossier d'enquête pourra de plus être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>.

Le public pourra déposer ses observations par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>.

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique sur le projet de modification n°7 du PLU
Mairie de Vaulnaveys-Le-Haut
584 avenue d'Uriage
38410 VAULNAVEYS-LE-HAUT**

Le public pourra également les adresser au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante :

enquete-publique-vaulnaveyslehaut@lametro.fr. Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Les observations formulées par le public seront en outre accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>.

Par ordonnance n°E17000273/38 en date du 29 juin 2017, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur André MARTIN en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public à la mairie de Vaulnaveys-Le-Haut (38410), 584 avenue d'Uriage, aux jours et heures suivants :

- **Lundi 04 septembre 2017 de 08h30 à 12h00**
- **Mercredi 20 septembre 2017 de 08h30 à 12h00**
- **Mercredi 04 octobre 2017 de 14h00 à 17h30**

Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de Monsieur le Maire, Jean-Yves PORTA – Mairie de Vaulnaveys-Le-Haut (584 avenue d'Uriage, 38410 Vaulnaveys-Le-Haut) ainsi qu'auprès de la Direction de la planification territoriale et de l'urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (« Le Forum » 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble cedex).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Vaulnaveys-Le-Haut (584 avenue d'Uriage, 38410 Vaulnaveys-Le-Haut), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole (www.lametro.fr) et tenus à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de modification n°7 du PLU de la commune de Vaulnaveys-Le-Haut sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.